



District de l'Hérault de Football

# COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 26/08/2025

---

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. - Michel Blanc - Ancil Chapin - Alain Dellong - Michel La Bella - Patrick Ruiz - Bruno Szukics**

Excusés : **MM. Benjamin André - José Garcia**

---

*Le procès-verbal de la réunion du 03/07/2025 a été approuvé à l'unanimité.*



## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

---

### JOURNÉE DE FORMATION CD TIS MONTPELLIER

#### Journée de formation CDTIS au District

Les 9 contrôleurs héraultais présents ont révisé les modifications de procédure prévues pour 2025/26 en fonction des modifications qu'on nous a annoncés prendre en compte.

Les contrôleurs ont visité quelques terrains par nécessité d'urgence de compétitions.

Nous avons listé les contrôleurs reliés à l'accès (invité seulement) l'application Stadium qui nous a été recommandée de consulter avant toute nouvelle visite de terrain. Les statuts n'ont pas évolué. A notre demande ce jour, les adresses mails sont relevées ainsi que les noms de ceux qui sont en difficulté pour traitement informatique.

### TRAVAUX PRATIQUES PROCEDURE STADIUM 2

#### 1 - Réunion mensuelle des contrôleurs

Inventaire commun départemental des installations à contrôler dans le mois. Récapitulatif des besoins enregistrés officiellement par les membres de la commission.

Rappel des visites en cours ou en instance.

#### 2 - Répartition des visites par secteur

Chacun des responsables de visite prépare et organise la visite :

- récupération des coordonnées ville, club... et modifications récentes
- récolte des éléments et des archives
- visite sur terrain et relevés des mesures

#### 3 - Inscriptions

Le contrôleur désigné rédige son rapport avec relevés bruts de tablette ou manuscrits et enregistre sur Stadium 2 à partir du lien F.F.F. fourni au responsable de la CDTIS.

#### 4 - Réception des mails par le responsable départemental

- mails de votre contrôle (fiche de demande de classement remplie E ou T)
- autres docs : reportage photos, rapport complémentaire, brouillon perso, AAC signée...
- fiches de frais et de remboursement (rien de nouveau, sauf attente des tarifs en cours ?)

#### 5 - Finalisation du dossier et répartition des documents aux institutions

Les documents habituels de classement et de mairie sont envoyés à la LFO. Les documents de frais sont envoyés à chaque institution concernée par la visite.

Attente de la précision du Président CRTIS contacté par téléphone durant cette formation.



## DOSSIERS VALIDES EN CRTIS LE 14-08-2025

---

**Sous réserve de confirmation par la Commission Fédérale des Terrains et des Installations sportives :**

**Servian** – Stade Gerard Labatut - NNI 343000101

Visite effectuée le 05/08/2025 par la CDTIS, A.A.C. du 30/04/2025, La Commission précise que, les buts et les poteaux de corner devront être conformes et installés avant le début du championnat. Elle propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 14/08/2035.

**Mauguio** - Stade Léo Lagrange - NNI 341540101

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation, la CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « **Retrait de classement** » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

**Pomerols** - Stade Le Caylar - NNI 342070101

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation, la CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « **Retrait de classement** » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

**Montferrier Sur Lez** - Stade Ernest Brousse - NNI 341690201

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux est réalisé par la CDTIS en date du 26/03/2025 la CRTIS. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 26/03/2027.

**Vendargues** - Stade Guillaume Dides 1 - NNI 343270101

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis. Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/04/2025. Etude photométrique en date du 18/02/2025. La CRTIS. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 14/08/2029.

**Marsillargues** - Stade Edmond Allouch - NNI 341510101

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis. Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/07/2025. Etude photométrique en date du 26/02/2024. La CRTIS. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 14/08/2029.



## DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



### Montpellier - Stade Vincent Candela - NNI 341722001

Cette installation est classée FOOT A8 SYN jusqu'au 15/11/2032. L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé. La Commission prend connaissance de la demande **d'avis préalable d'éclairage**, signée par le propriétaire le 23/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en FOOT A8 (LED). Elle constate que le projet est conforme au cahier des charges du **FOOT A8**.

### Montpellier - Stade De La Mosson 5 - NNI 341720105

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable d'éclairage, signée par le propriétaire le 23/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED). Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

### St Andre De Sangonis - Stade Sangonis - NNI 342390101

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable favorable d'éclairage, signée par le propriétaire le 16/05/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED). Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

### Montferrier Sur Lez - Stade Ernest Brousse - NNI 341690201

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable favorable d'éclairage, signée par le propriétaire le 03/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (LED). Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E4** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## DOSSIERS A CONTROLER EN SEPTEMBRE 2025

---

Toutes les échéances prochaines (sablier) des installations de l'Hérault sont relevées sur le listing FFF et réparties par secteur.

Le Président,  
**Janick Barbusse**

Le Secrétaire de séance,  
**Michel Blanc**